

COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS et CRITERIUMS (Seniors/Jeunes/CDM/Anciens)

Réunion du Mardi 30 Avril 2019

Présents : MM. LEFEUVRE Louis, MARNE Gustave, SAMBA Aubin,

Absents : MM.VALLEE Marc, OUACHOUACH Mohammed, BRUNET Denis, SUSSET Frédéric, ARNAUD Georges

NECROLOGIE

C'est avec une très grande tristesse que le District a appris le décès de M. René GARCINI dans sa 71^{ème} année. (Ancien membre de la Commission d'Organisation des Championnats plusieurs années).

Tous les membres de la Commission présentent leurs condoléances et compatissent avec la douleur de famille.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Appels aux clubs + 45 ans

La Commission d'Organisation des Championnats et Critériums, organise le **SAMEDI 15 JUIN 2019**, une matinée festive au Parc du Tremblay à Champigny/marne pour la catégorie **+45 ANS**.

Des rencontres seront organisées suivant le nombre d'équipes participantes (sans classement).

Un pôt de l'amitié clôturera cette matinée festive.

Afin d'organiser au plus vite cette matinée, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire par mail à secretariat@districtvaldemarne.fff.fr au plus tard le 20 Mai 2019.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat : 100.00 euros**

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

Les dérogations d'horaire pour la Saison 2018/2019 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE
MATCH : <http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

U15

20795073-BRY FC / VGA ST MAUR US 2 U15 D5.A du 13/03/19

Reprise du dossier.

Audition de :

BRY FC

M. EGOUY Jean Claude & M. KRIAHI Karim

VGA ST MAUR US

M. LEGRE Ezeckiel & M. KHALFALLAH Nadir

La Commission entérine le score de 5/3 pour le club de BRY FC.

U17

20794132-BRY FC / VGA ST MAUR US 2 U17 D4.B du 14/04/19

Compte tenu du forfait général de BRY FC, la Commission passe à l'ordre du jour.

20437391-ENT. JEUNES DU STADE –ULTRA MARINE / NOGENT FC U17 D3.B du 12/05/19

Au vu des éléments fournis par le club d'Ent. Jeunes du Stade, des reports multiples (dont le dernier match n'ayant pas été à son terme), et ne pouvant imputer les frais d'arbitrage qu'à un seul club (manquant d'éléments sur la dernière feuille de match),

La Commission, après délibération :

-Décide de retirer l'arbitre officiel du match, sauf si l'un des deux clubs en fait la demande.

20535646-HAY LES ROSES CA / CHARENTON CAP U17 D2.A du 05/05/19

Courrier du club de l'Hay les Roses CA du 30/04/19.

Suite à la suspension de terrain du club de l'Hay les Roses CA en U17, **la Commission note que cette rencontre se déroulera au Stade Géo André 12 rue Jean Louis à Gentilly à 17h00, sous réserve de prévenir et obtenir l'accord écrit de vos adversaires.**

TOUTES CATEGORIES

-Rappel-

- En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir
- Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes
- Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match
- Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).

Courrier du Parc des sports de TREMBLAY du 17/12/18

La commission prend note des fermetures des installations sportives.

-Les 01^{er} & 08 & 30 mai 2019

Avis aux Clubs concernés de prévoir un terrain de repli ou une inversion de match prévu à ces dates.

Prévenir la Commission des changements

Courrier de la ville de CHOISY LE ROI du 27/03/19

Nous informant qu'en raison des travaux de transformation du terrain stabilisé du Stade Jean Bouin, le stade sera fermé **à partir du 1^{er} Avril 2019** jusqu'à la fin de saison.

La commission demande aux clubs concernés la liste des matchs ou de prévoir un terrain de repli ou une inversion des matchs. Prévenir la commission.